



Déclaration liminaire SNES-FSU à la FPMA

Intempéries dans le Var : Solidarité

Nous souhaiterions tout d'abord avoir une pensée en direction des sinistrés du département du Var, sans gyrophare comme certains représentants du ministre, car ils ont vécu et vivent encore des moments difficiles. Certains de nos élèves ou certains de nos collègues ont tout perdu et ont côtoyé la mort, difficile dans ces conditions d'aborder sereinement un examen...

Mouvement et paritarisme

Le mouvement des mutations, des premières affectations et des réintégrations des personnels du second degré est l'opération de gestion concernant les corps numériquement les plus importants des fonctionnaires de l'État et cadres de l'État lorsqu'on considère l'ensemble des formations paritaires mixtes ou CAP de notre académie. Chacun sait l'importance sociale et politique du mouvement, en ce qui concerne la mise en œuvre du service public d'éducation, tout comme le nombre de personnels concernés et la satisfaction de leurs vœux.

Nos instances représentent les corps numériquement les plus importants de notre administration. Nous savons tous ici l'attachement des personnels du second degré à un service public de qualité, à l'ambition éducative, au paritarisme. Le paritarisme fait partie de la structure de l'État et de l'administration : le statut général (titre 1^{er}, article 9) fonde la participation des fonctionnaires à la mise en œuvre de l'intérêt général et au fonctionnement du service public, il nous semblait important de le rappeler à l'ouverture de nos travaux. Les CAP ou FPM selon les corps ne sont pas simplement consultatives mais obligatoirement et préalablement consultées. **Elles occupent une place particulière : c'est la seule structure de l'État issue, dès l'origine et pour moitié, du suffrage direct des fonctionnaires.**

Nous sommes très attachés au dialogue social sous toutes ses formes mais d'abord en respectant ses formes statutaires, légales et réglementaires : le paritarisme. Le dialogue social ne se résume certes pas au paritarisme, mais ce dernier en est le socle : cela implique notamment que les avis rendus par les CAP ou les FPM soient respectés.

Les mutations et les premières affectations sont pour les personnels un moment important qui a des conséquences fortes sur les conditions professionnelles et personnelles de nos collègues. Ils sont de ce fait très attachés à ce que soient strictement respectés leurs droits et la transparence des décisions. Nous avons été alertés par plusieurs de nos collègues de pratiques pour nous inacceptables : plusieurs d'entre eux ont été contactés directement **par des chefs d'établissement leur expliquant que dans leur établissement il pouvait choisir les enseignants qui allaient y travailler**, ils ont été choqués par de telles pratiques qui sont indignes du service public. Au-delà de ça quels sont les textes qui permettent de tels agissements ? à quel moment la discussion sur les établissements choisis a-t-elle été menée ? Nous vous rappelons ici que les propos fussent-ils présidentiels ne peuvent pas se substituer aux textes réglementaires en vigueur. **Nous exigeons que les affectations soient faites conformément aux textes réglementaires en vigueur et pas sur le bon vouloir d'un président ou d'un recteur.**

Nos collègues sont aussi attachés à la capacité de leurs représentants, élus au suffrage universel direct, à pouvoir tout à la fois s'assurer de l'égalité de traitement et garantir l'équité, mais aussi à disposer des moyens permettant de corriger les erreurs et d'améliorer la qualité du mouvement proposé par l'administration. Cela impose de pouvoir scinder toutes les phases du mouvement et de pouvoir intervenir sur chacune d'entre elles. Cela suppose aussi que toutes les affectations fassent l'objet d'un examen par les FPM ou les CAP, même si une nouvelle fois le recteur a fait le choix de communiquer avant la tenue des instances un projet de mouvement

non vérifié par les commissaires paritaires. **En tout état de cause, ce sont les seuls moyens d'éviter la moindre suspicion sur d'éventuels passe droits.**

Défendre nos métiers et nos carrières

Vous nous permettrez de revenir également sur le mécontentement de nos collègues pour de nombreux motifs. Les suppressions massives de postes, les réformes inacceptables et dont nous demandons le retrait comme la réforme du lycée, de la formation des enseignants, de la gouvernance des établissements, la remise en cause de l'éducation prioritaire, la casse du service public d'orientation, les « fameuses fiches méthodologiques confidentielles » visent à une transformation radicale du second degré qui tourne le dos à une politique éducative ambitieuse pour nos élèves et les personnels...

Bien au contraire, **toutes ces mesures vont accentuer le tri et la sélection précoce des élèves, enterrant de fait l'ambition de la réussite de tous et la démocratisation du système scolaire.** Elles visent aussi à la mise en concurrence à tous les niveaux des élèves, des personnels et des établissements. Elles dénaturent et dévalorisent nos métiers en instaurant une soumission des personnels à l'autorité du chef d'établissement. Notre conception du service public d'éducation et la vision de nos métiers sont diamétralement opposés à cela. Nous restons attachés à l'enseignant-concepteur, libre de ses pratiques et non répétiteur de prescriptions imposées. Nous restons aussi attachés à des carrières lisibles par tous avec des garanties collectives, nous refusons une nouvelle étape dans l'individualisation de nos carrières pour permettre seulement à quelques-uns de progresser plus rapidement au détriment de tous.

La revalorisation de nos carrières devait être le dossier de Luc Chatel, qui en tout cas l'a déclaré à plusieurs reprises et avec insistance. La montagne a accouché d'une souris, puisque seuls les nouveaux recrutés verront leur traitement augmenté et encore cela représente 30 euros par mois en moyenne sur l'ensemble de la carrière. Pour les autres c'est peau de chagrin : rien en 2009, rien en 2010 et pour 2011 on nous dit qu'il faudra voir avec le budget autant dire une baisse et c'est ce qui a été annoncé il y a quelques jours baisse de 3% du traitement net des fonctionnaires. Par contre le même ministre n'hésite pas à rechercher tous les moyens pour nous imposer des tâches supplémentaires (multiplication des réunions, augmentation du nombre de classes, augmentation du nombre d'élèves dans les classes) et ce ne sont pas les propos du recteur à la télévision qui vont nous rassurer car personne dans cette académie n'a trouvé de classe à 12 élèves que ce soit en lycée ou en collège et personne en lycée n'a constaté enseigner en demi classe pendant la moitié de son service ! Par contre tout le monde a constaté des dégradations de nos conditions de travail années après années. Vous imaginez aisément que devant de telles conditions nos collègues sont encore plus prompts à refuser un départ à la retraite à 62 ans, dernière agression de ce gouvernement en notre direction.

Les choix gouvernementaux sont clairs : distribuer des milliards pour alléger les charges des entreprises, renflouer les banquiers spéculateurs et sauver les boursiers sans pour autant générer des créations d'emplois. **Enfin dans notre secteur il n'y a qu'une seule catégorie de promesses tenues : celles qui permettent d'économiser des emplois et des crédits et celles qui visent à faire des personnels du second degré des personnels serviles.**

Enseigner c'est un métier

Toutes ces régressions se retrouvent pleinement dans le dossier de la formation des enseignants. Le gouvernement s'est saisi de la nécessaire élévation du niveau de recrutement des enseignants et des CPE (la licence depuis 1950 pour les certifiés) pour supprimer massivement des postes, ce qui fait croire à notre recteur qu'il va implanter des emplois à la rentrée prochaine, et revenir 40 ans en arrière comme si enseigner n'était pas un métier qui s'apprend. **Il est inadmissible de priver de véritable formation nos nouveaux collègues et de les envoyer apprendre leur métier en faisant un service complet devant les élèves,** cela relève du mépris à la fois pour les personnels et pour les usagers. Mais les conséquences sont aussi catastrophiques pour l'ensemble des personnels déjà titulaires.

Mouvement 2010

En effet **le recteur a pris la décision de soustraire au mouvement de tous plus d'une centaine de postes**, ce qui génère des situations difficiles pour certains voire catastrophiques pour d'autres. Tout ne pourra pas être réparé malheureusement, mais certaines situations pourraient être grandement améliorées si vous acceptez d'examiner certaines de nos propositions concernant le déblocage de certains « supports stagiaires ». Le taux provisoire de satisfaction lors ce mouvement laisse augurer d'un millésime qui ne sera pas du tout exceptionnel, loin s'en faut. Sur environ 2 000 participants à ce mouvement **parmi les collègues volontaires un enseignant sur quatre devrait obtenir satisfaction**. Et si vous enrayez le « dévissage » entamé les années précédentes, 39% en 2007, 33% en 2008 c'est au mépris des textes statutaires en ayant créé une multitude de postes avec des compléments de service. Pour nos collègues TZR la note est salée puisque malgré l'octroi des bonifications familiales que vous souhaitiez leur retirer, leur taux de mutation passe de 25% à 20% cette année : vous seriez bien inspiré de rouvrir une discussion sur cette question. Le nombre d'affectations par extension connaît une augmentation sans précédent c'est près d'une centaine de collègues qui vont être affectés par extension contre 72 l'an dernier. **Enfin parmi les entrants 50 collègues étaient titulaires d'un poste fixe en établissement et deviennent TZR en entrant dans notre académie.**

Ces résultats potentiels sont aggravés par l'existence même d'un mouvement en deux temps qui réduit de fait la mobilité de l'ensemble des personnels.

Nous tenons à vous rappeler **que nous revendiquons la construction d'un mouvement national unifié permettant les mutations de poste à poste sur l'ensemble du territoire national**, seul capable s'il est nourri par des recrutements suffisants et l'implantation de nombreux postes dans un cadre paritaire rénové et renforcé, de conjuguer les intérêts des personnels et du service public d'éducation. Il est le seul à pouvoir garantir une couverture équitable des besoins des académies, une meilleure satisfaction des vœux des personnels grâce à une plus grande mobilité, l'équité et l'égalité de traitement pour tous sur l'ensemble du territoire.